

qu'elle soit tirée au clair. Je suis sûr que ceux qui ont la responsabilité et la compétence à cet égard vont prendre bonne note des observations de l'honorable député, et je lui assure que ses remarques vont être signalées au ministre des Travaux publics (M. Cardin). J'espère que des mesures favorables seront prises.

• (10.20 p.m.)

**LES RELATIONS OUVRIÈRES—HAL BANKS—  
DÉPÔT À UNE BANQUE DE MONTRÉAL DES-  
TINÉ AUX SALAIRES DES MARINS DES SYN-  
DICATS MARITIMES**

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir brièvement sur deux questions que j'ai posées à la Chambre et au sujet desquelles j'ai jugé nécessaire de me prévaloir de cette période qu'on met heureusement à notre disposition. Voici quelle était ma première question:

Le ministre est-il au courant d'une entente entre Harold Chamberlain Banks et le gouvernement de Cuba touchant le dépôt en fiducie de \$400,000 à la Banque de Montréal, pour couvrir les salaires des membres du Syndicat international des gens de mer devant être employés sur les navires que le gouvernement de Cuba a achetés de la *Canadian National Steamships*?

Le ministre est-il au courant des négociations en cours entre les dirigeants du Syndicat international des gens de mer et les représentants du gouvernement de Cuba en vue de renvoyer cet argent au gouvernement de Cuba avec l'entente que \$75,000 seront versés au SIGM ou à Harold Chamberlain Banks?

Ensuite, je suis revenu à la charge et j'ai posé la question suivante:

Je désire poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si, à son avis, les pouvoirs des administrateurs des syndicats du transport maritime permettent à ces administrateurs d'approuver des arrangements ou des accords financiers entre le Syndicat international des gens de mer et une puissance étrangère? Le ministre estime-t-il que la procédure est régulière, du point de vue constitutionnel?

J'ai signalé ces questions à la Chambre par suite du courrier reçu de membres du Syndicat et de rencontres avec les membres de certains de ses Syndicats locaux. On m'informe maintenant, monsieur l'Orateur, que l'inspirateur de cette affaire est M. Paul Hall. Il s'agit d'une certaine façon d'une soirée des Kootenays à la Chambre. Étant donné tout ce que l'on a dit de ces individus, bon nombre des membres du Syndicat et d'autres personnes considèrent avec méfiance ce qui se passe à cet égard. Alors qu'il était directeur des recherches de la CBRT et de la *General Workers Union*, M. Harry S. Crowe a déclaré:

Le Syndicat international des gens de mer d'Amérique du Nord et son président, M. Paul Hall, sont tout aussi indésirables que le Syndicat international des gens de mer du Canada et son président, M. Hal Banks.

Voici une intéressante déclaration de M. Millard qui semble avoir modifié son attitude ces derniers jours. M. Millard a déclaré:

Bien que moi aussi je sois un syndicaliste canadien, je crois au syndicalisme industriel et international et, en conséquence, je déplore les mesures cyniques et irréfléchies de gens comme Paul Hall et Hal C. Banks—ils minent le renom du syndicalisme et fraudent les travailleurs assidus et fidèles. Dieu merci, ils sont l'exception et non la règle et je crois encore que la justice prévaudra. Nous serons peut-être en mesure un jour de vous dire ce que nous faisons en vue de stimuler les bons éléments du mouvement syndicalisme canado-américain.

M. Millard a formulé cette déclaration alors qu'il était administrateur du Syndicat maritime. J'ai appris de bonne source que M. Paul Hall est le grand animateur des négociations qui se poursuivent à l'heure actuelle. En dépit de cette déclaration, j'ai ici le communiqué officiel d'une déclaration de M. Millard. Je cite:

Je suis heureux d'annoncer que mes entretiens avec M. Paul Hall, président du Syndicat international des gens de mer d'Amérique du Nord ont abouti à certaines conclusions d'importance fondamentale qui laissent espérer une certaine stabilité dans l'industrie de transport maritime des Grands lacs.

Puis il ajoute:

La confiance que la Commission de tutelle a manifesté à M. Hall et au SIGM en tenant ces réunions a été amplement justifiée.

Que les députés comparent cette déclaration à la déclaration antérieure de M. Millard. Plus loin, il parle du pouvoir des membres de la Commission de tutelle.

Je cite le communiqué officiel publié par les administrateurs le 11 mars dernier:

On a informé aujourd'hui les cinq syndicats maritimes du Canada mis en tutelle qu'aucune convention collective ne doit être présentée aux membres des syndicats avant d'être approuvée par le Conseil de tutelle des syndicats des transports maritimes.

Une directive en ce sens a été signée par le président du Conseil, le juge Victor L. Dryer et par les administrateurs, le juge René Lippé et M. Charles H. Millard.

Une directive antérieure portait, de façon générale, «qu'aucune convention ne doit être conclue et signée définitivement avant l'approbation des administrateurs».

J'ai consulté des gens au courant de la situation. Premièrement: Les administrateurs sont-ils autorisés par la loi adoptée par le Parlement à approuver un accord avec une puissance étrangère? Deuxièmement, nous voulons connaître la raison de ce changement d'attitude. Pourquoi M. Paul Hall est-il soudainement devenu une personne si digne de confiance après que les administrateurs eurent indiqué quel genre de personne il était, à leur avis?

Les déclarations souscrites par les employés des syndicats, par les membres du S.I.G.M. et